

# GEOMETRE EXPERT OU GEOMETRE EXPERTE (F/H/X)

ET SI C'ÉTAIT  
VOUS!

La Province de Namur constitue une réserve de recrutement de géomètre-expert.e (F/H/X) pour le Service Technique du Territoire et de la Transition - Pôle Géomatique et expertise foncière.

## Informations générales

- Réserve de recrutement valable 5 ans
- Lieu de travail principal : Maison Administrative Provinciale – rue Henri Blès, 190C à 5000 Namur
- Votre candidature est attendue pour le 29 septembre 2024 au plus tard.

## Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : Le Pôle Géomatique et expertise foncière.

Le service est actif dans son rôle d'aide et de conseil technico-juridique auprès des communes. Dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, tant public que privé, ses domaines de compétences se définissent autour de 6 axes : les projets topographiques ; les systèmes d'information géographique ; l'expertise foncière ; les projets domaniaux ; la consultation et gestion de la documentation patrimoniale et les avis conformes au décret sur la voirie communale.

## Votre mission / Vos missions

Vous êtes chargé.e d'épauler activement les Communes dans leur gestion de leur patrimoine privé et de l'alignement public (voirie communale et cours d'eau) par le récolement, la compilation et la diffusion de l'information dont l'objectif est de permettre aux administrations communales de délivrer l'alignement particulier.

Votre rôle en tant qu'expert.e et qu'auteur.rice de projet consiste en :

- Expertise foncière : avis patrimoniaux en domanialité et droit immobilier, avis technico-juridique, avis de procédures et de cohérence globalisée de l'aménagement du territoire, avis sur plan de voirie, ...
- Projets domaniaux : plan de voirie, emprises et excédent, plan d'alignement, de délimitations, divisions, bornages, ...

Vous pouvez également intervenir en appui sur les recherches patrimoniales, les projets topographiques et la bibliographie patrimoniale.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

## Votre profil

- Vous disposez d'un bachelier de Géomètre-expert immobilier ;
- Vous disposez du permis de conduire de type B ;
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

Remarque :

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

## La procédure de sélection

La sélection s'effectuera en deux étapes :

- **Une épreuve écrite** (éliminatoire 60%) portant sur les connaissances techniques relatives au métier de géomètre - expert.

Pour votre information, l'épreuve écrite se déroulera le 14 octobre 2024.

- **Une épreuve orale** (éliminatoire 60%) évaluant la motivation, la capacité à travailler en équipe, à s'auto-développer, les connaissances techniques ainsi que l'examen écrit.

## Nous offrons

### Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Estimation de la rémunération : Géomètre - Grade d'Agent.e technique en chef - Echelle D9
  - Brute mensuelle indexée (2024) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 3.516,41€
  - Brute mensuelle indexée (2024) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 3.959,22 €

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

### Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écologie nécessaire ;
- Remboursement de 0,35 euro/km parcouru en vélo.

## Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be) ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines (DACCOTA), rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 29 septembre 2024 au plus tard**.

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Julie TEIRLYNCK au 081/77.54.53 ou via l'adresse mail [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

## Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

Nous vous voulons dans notre **équipe** !